

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 23059**

Intitulé

CQP : Certificat de qualification professionnelle Animateur d'équipe en production

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Commission paritaire nationale de l'emploi des industries de santé (CPNEIS) - Les entreprises du médicament (LEEM)	Président de la CPNEIS

Niveau et/ou domaine d'activité

Convention(s) :

3104 - Industrie pharmaceutique

Code(s) NSF :

222p Transformations chimiques et apparentées (organisation, gestion)

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le(la) titulaire du CQP Animateur d'équipe en production organise la production sur un secteur de fabrication ou conditionnement de médicaments à usage humain ou vétérinaire.

Il (elle) anime une ou plusieurs équipes de production. Il (elle) optimise la qualité et la productivité sur une ou plusieurs lignes de production dans le respect de la réglementation, des règles d'hygiène et de sécurité et des délais prévus.

Les principales situations professionnelles rencontrées sont les suivantes :

- Organisation et planification de la production au sein de son équipe de production

- Animation et coordination des équipes de production

- Supervision de la gestion des équipements et outillages (organisation des interventions de maintenance, de qualification des équipements, de validation de procédés sur la ligne de production)

- Contrôle et/ou réglage des différents paramètres critiques de la ligne de production

- Suivi et contrôle de la production de son secteur

- Etablissement des rapports journaliers et fiches d'incidents - transmission des consignes à la relève

- Formation et information des équipes de production

- Contrôle de l'application et du suivi des procédures de production et des règles d'hygiène, de sécurité et d'environnement

- Renseignement et vérification des documents de production

- Rédaction de documents (mode opératoire, procédure)

- Informations orales de la hiérarchie, des autres services sur les activités de son service et rédaction de compte rendu d'activités, rapports journaliers

- Réalisation d'actions d'amélioration continue en y associant son équipe

- Les capacités attestées :

- Organiser des activités diverses de production sur un secteur en fonction du planning prévu et des aléas de la production
- Organiser la circulation et le rangement des flux de produits et d'articles sur un secteur, ainsi que les flux documentaires
- Organiser les activités d'une équipe pour réaliser le planning
- Identifier les caractéristiques des différents produits de son unité de production et les procédés de fabrication et/ou de conditionnement associés
- Identifier le rôle des services supports
- Déterminer les mesures à prendre en cas de dysfonctionnement, de dérive ou de non-conformité liés au procédé
- Apporter un support technique à ses collaborateurs dans la conduite des procédés
- Utiliser tout système informatisé lié à la production ou à la gestion du secteur
- Organiser la mise en oeuvre d'essais et/ou de contrôles spécifiques liés à la validation ou à la qualification
- Apporter un support technique aux collaborateurs sur les équipements
- Déterminer les mesures à prendre en cas de dysfonctionnement, dérive ou non-conformité des équipements
- Organiser l'utilisation des équipements et les interventions de maintenance
- Expliquer la procédure à respecter pour la qualification des équipements et la vérification de l'instrumentation
- Evaluer sur un secteur la conformité des activités, des locaux et des équipements avec les référentiels qualité (BPF, ISO, ...) et les règles de sécurité
- Faire appliquer les BPF, les règles de sécurité et les procédures par l'ensemble des collaborateurs sur un secteur
- Analyser les causes de non-conformités liées à la qualité et à la sécurité
- Veiller à ce que toute déviation ou non-conformité soit enregistrée et traitée et assurer le suivi d'actions correctives
- Apprécier la conformité d'un dossier de lot concernant son secteur
- Rédiger un document de production (mode opératoire, rapport simple, procédure...) en fonction des règles de qualité internes et externes
- Appliquer les règles de gestion du personnel (congés, horaires, RTT, pauses...)
- Assurer l'intégration et le suivi des intérimaires et des nouveaux collaborateurs
- Appliquer les règles de gestion d'un budget de fonctionnement sur son secteur
- Communiquer efficacement avec des interlocuteurs différents dans des situations variées
- Former et assister des collaborateurs sur la pratique des activités professionnelles

- Animer une équipe de collaborateurs sur un secteur : donner des directives, transmettre des informations, gérer des conflits, apprécier le travail réalisé, motiver et convaincre son équipe, mener des entretiens et fixer des objectifs
- Suivre et / ou accompagner l'acquisition des compétences et proposer des évolutions dans un cadre défini
- Rechercher et traiter des informations liées aux activités professionnelles (qualité, réglementation pharmaceutique, règles de gestion du personnel, technologie, ...)
- Proposer et mettre en place des actions correctives pour remédier aux non-conformités liées à la qualité et à la sécurité, en liaison avec les autres services
- Analyser et interpréter des résultats de suivi d'indicateurs de productivité
- Proposer et mettre en place des actions correctives pour réduire les coûts et les délais, en liaison avec les autres services
- Animer un plan d'action au sein d'une équipe

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Secteurs d'activités : Industries du médicament à usage humain et à usage vétérinaire

Types d'emploi accessible : Animateur(trice) d'équipe de fabrication ou de conditionnement dans les industries du médicament, chef d'atelier, chef de ligne, chef d'équipe, responsable de ligne, animateur de lignes de production ou de conditionnement, animateur de groupe de fabrication ou de conditionnement, chef de chaîne

Codes des fiches ROME les plus proches :

H2504 : Encadrement d'équipe en industrie de transformation

Réglementation d'activités :

Une formation aux Bonnes Pratiques de Fabrication (BPF)[1] est obligatoire pour travailler en production de produits pharmaceutiques. Sur certains postes d'animateur(trice) d'équipe en production, des habilitations peuvent être exigées : habilitation électrique, ...

[1] Les Bonnes Pratiques de Fabrication sont des directives qui garantissent que les produits sont fabriqués et contrôlés de façon cohérente et selon les normes de qualité adaptées à leur emploi.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification est composée de 7 unités de compétences :

Unité de compétence 1 - Organiser la production sur un secteur

Unité de compétence 2 - Assurer la mise en œuvre des procédés sur son secteur

Unité de compétence 3 - Mettre en place les conditions d'utilisation optimale des équipements sur son secteur

Unité de compétence 4 - Faire appliquer les règles de qualité et de sécurité sur son secteur et contrôler leur application

Unité de compétence 5 - Appliquer des règles simples de gestion et d'administration du personnel sur son secteur

Unité de compétence 6 - Communiquer et animer une équipe

Unité de compétence 7 - Animer des actions de progrès sur son secteur

Chacune unité des compétences peut faire l'objet d'une validation partielle. Les 7 unités de compétences doivent être validées pour que le CQP soit délivré.

Après un parcours de développement des compétences, l'accès à la certification s'appuie sur une évaluation reposant sur quatre modalités :

Observation en situation professionnelle

Rédaction d'un bilan écrit décrivant son action d'animation d'équipe

Compte-rendu écrit d'une action d'amélioration menée

Entretien avec trois évaluateurs (évaluateur habilité par la CPNEIS, le responsable hiérarchique du candidat, une personne de l'entreprise qualifiée externe au service désignée par la Commission formation ou par les Institutions Représentatives du Personnel de l'entreprise) sur les activités professionnelles réalisées par le candidat au cours de sa période de mise en pratique et, le cas échéant, au cours de son expérience antérieure.

Par Validation des acquis de l'expérience, après l'étape de recevabilité de la demande, l'accès à la certification s'appuie sur une évaluation reposant sur quatre modalités

Renseignement du dossier du candidat

Rédaction d'un bilan écrit décrivant son action d'animation d'équipe

Compte-rendu écrit d'une action d'amélioration menée

Evaluation s'appuyant sur l'expérience du candidat, à partir d'un dossier renseigné par le candidat, d'une observation et analyse des situations professionnelles rencontrées et d'un échange avec les évaluateurs.

Cette évaluation est réalisée par un évaluateur habilité par la CPNEIS, le responsable hiérarchique du candidat et une personne de l'entreprise qualifiée externe au service.

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION OUINON		COMPOSITION DES JURYS	
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	
En contrat d'apprentissage		X	

Après un parcours de formation continue	X		Le jury paritaire national est composé du même nombre de représentants « employeurs » que de représentants des « organisations syndicales » Le jury est également composé de quatre experts en formation professionnelle
En contrat de professionnalisation	X		Le jury paritaire national est composé du même nombre de représentants « employeurs » que de représentants des « organisations syndicales » Le jury est également composé de quatre experts en formation professionnelle
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X		Le jury paritaire national est composé du même nombre de représentants « employeurs » que de représentants des « organisations syndicales » Le jury est également composé de quatre experts en formation professionnelle

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 6 mai 2015 publié au Journal Officiel du 27 mai 2015 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, sous l'intitulé "Certificat de qualification professionnelle Animateur d'équipe en production" avec effet au 27 mai 2015, jusqu'au 27 mai 2020.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

www.leem.org

Autres sources d'information :

Lettre CQP

www.onisep.fr

www.centre-inffo.fr

Lieu(x) de certification :

CPNEIS - PARIS

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

France entière

Historique de la certification :

Création du CQP Animation d'équipe en production par la CPNEIS le 01/03/2004

Références autres (passerelles ...) :

CQP Animation d'équipe option maintenance de l'industrie pharmaceutique

CQP Animation d'équipe option logistique de l'industrie pharmaceutique

CQP Inter- branches Animateur d'équipe domaine industriel

CQP Animateur(trice) d'équipe de production des Industries Chimiques